

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC DANS UN MONDE AMÉRICANO-CENTRÉ

PAR

LAURENT LOMBART (*)

*«Contre le risque d'un monde sans ordre livré à la violence,
œuvrons à l'établissement d'un Etat de droit international» (1)*

Jacques CHIRAC, *Président de la République*

En 1981, alors que François Mitterrand accédait à la magistrature suprême, le monde sortait de la Détente pour entrer dans ce que certains ont parfois appelé la «guerre fraîche». A cette époque, l'URSS, touchée en son cœur par des mouvements de contestation centripètes et centrifuges, apparaissait comme un animal blessé, qui pis est sans tête, depuis la mort de Leonid Brejnev en 1982 et la valse des secrétaires généraux du PCUS qui suivit. Si Moscou reprit sur tous les continents une politique expansionniste et l'Armée rouge, aidée par ses sicaires dans les «*pays frères*», réprima impitoyablement tout récalcitrant à l'ordre soviétique, l'URSS, colosse aux pieds d'argile, n'en commença pas moins à s'effriter, avant de s'effondrer. Le «*monde nouveau*» naquit le 25 décembre 1991, lorsque Mikhaïl Gorbatchev démissionna de son poste de Président de l'URSS; on entra alors dans ce que Charles Krauthammer a appelé un «*unipolar moment*» (2). Réélu en 1988, le président François Mitterrand se trouva donc à la césure entre le monde bipolaire et ce «*nouvel ordre mondial*» (3) dominé par les États-Unis. Avec la chute du Rideau de fer, la France ne pouvait plus jouer le rôle de pont entre l'Est et l'Ouest. Le Président de la République tira les conséquences de l'avènement de ce monde unipolaire en faisant du respect et de la promotion du droit international l'axe central de sa politique extérieure (4).

(*) Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III, France) et membre du Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC, France).

(1) Jacques CHIRAC, Discours tenu à l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 23 sept. 2003.

(2) Charles KRAUTHAMMER, «The unipolar moment», *Foreign Affairs*, vol. LXX, n° 1, 1990-1991, pp. 23-33.

(3) Selon l'expression du président George Herbert Walker BUSH, Discours tenu à la session commune du Congrès sur la crise du golfe Persique et le déficit du budget fédéral, 11 sept. 1990.

(4) F. MITTERRAND, Discours tenu à la 45^e Assemblée générale des Nations Unies, New York, 24 sept. 1990; A. MACLEOD / C. VOYER-LÉGER, «La France : d'une puissance moyenne à l'autre», *Etudes internationales*, vol. XXXV, n° 1, mars 2004, p. 90.

Conscient de la nécessité de poursuivre l'impulsion donnée par son prédécesseur, Jacques Chirac accentua la position de son pays en faveur du droit international, afin de maintenir l'influence diplomatique de la France dans le monde (5). Dès le soir de son élection à la présidence de la République, il déclara que la vocation de la France était de redevenir «*un phare pour tous les peuples du monde*» (6). Le cinquième Président de la V^e République exerça ses fonctions dans un contexte d'unilatéralisme américain, tempéré sous la présidence de Bill Clinton (1993-2001), puis absolu après les attentats du 11 septembre 2001 sous la titulature du président George Walker Bush. Passionné par la diplomatie (7), il fut, dès le début de son mandat, très actif sur la scène internationale (8). Si ses partisans louèrent son énergie ou son «*volontarisme*» (9), ses adversaires politiques raillèrent une «*diplomatie de coups*» (10).

Dans la continuité de ses prédécesseurs (11) et sur la base du sacro-saint principe de l'«*indépendance nationale*», le président Jacques Chirac conduisit une diplomatie d'inspiration gaullienne, tout en l'adaptant aux exigences du XXI^e siècle et en l'enchâssant dans un cadre multipolaire régi par le droit international et dont l'ONU serait le cœur institutionnel.

UNE DIPLOMATIE D'INSPIRATION GAULLIENNE ADAPTÉE AUX EXIGENCES DU XXI^E SIÈCLE

«J'ai esquissé les contours d'une politique étrangère prolongeant l'héritage du général de Gaulle, tout en cherchant à répondre, avec pragmatisme, aux exigences de notre temps» (12)

Avec l'élection du président du RPR à l'Élysée, le 7 mai 1995, un néogaulliste retrouvait la magistrature suprême après une interruption de 21 ans. Dès le début de son premier mandat, Jacques Chirac plaça sa politique extérieure «*dans la droite ligne de l'enseignement [...] légué [par] le général de Gaulle*» (13), mais, ce, de façon pragmatique – «*conduire la politique étrangère de la France, c'est d'abord porter un regard lucide sur le monde*» (14).

(5) T. TARDY, «La France et l'ONU : entre singularité et ambivalence», *Politique étrangère*, n° 4, 2002, pp. 933-934.

(6) Jacques CHIRAC, Déclaration depuis l'Hôtel de Ville de Paris, Paris, 7 mai 1995.

(7) H. COUDURIER, *Le Monde selon Chirac : les coulisses de la diplomatie française*, Calmann-Lévy, Paris, 1998, p. 23.

(8) Pascal BONIFACE, «Avantages et limites du volontarisme en politique étrangère», *Revue internationale et stratégique*, n° 25, print. 1997, pp. 19-25.

(9) Xavier DE VILLEPIN, «Les habits neufs de la diplomatie française», *Revue internationale et stratégique*, n° 25, print. 1997, pp. 37-43.

(10) Michel ROCARD, «Les cinq cents jours de la diplomatie de Jacques Chirac», *Revue internationale et stratégique*, n° 25, print. 1997, p. 28.

(11) Frédéric BOZO, *La Politique étrangère de la France depuis 1945*, La Découverte, Paris, 1997, pp. 107-108.

(12) Jacques CHIRAC, Discours tenu lors de la réception des Ambassadeurs, Paris, 29 août 1996.

(13) Jacques CHIRAC, Discours tenu lors de la réception des Ambassadeurs, Paris, 31 août 1995.

(14) Jacques CHIRAC, *ibid.*

La reprise des essais nucléaires et la défense du désarmement

Le premier acte international fort du nouveau chef de l'Etat, soucieux de témoigner de la « grandeur » de son pays, fut l'annonce, le 13 juin 1995, de la reprise des essais nucléaires, abandonnés par son prédécesseur (15). Si cette décision suscita une levée de boucliers de la part de certains Etats (16), elle ne violait aucun engagement international de la France (17). Comme l'explique Pascal Boniface, par cette décision, le président Jacques Chirac « montrait aux Français qu'il pouvait se démarquer, sur un sujet extrêmement sensible, de son prédécesseur, même si ce dernier avait solennellement déclaré que c'était impossible. Il montrait surtout qu'il pouvait prendre une décision impopulaire – tant en France qu'à l'étranger – s'il estimait qu'il en allait de l'intérêt supérieur du pays. Enfin, il s'inscrivait dans le geste gaulliste en reprenant le symbole d'une France seule, souveraine et fière, résistant avec bravoure aux condamnations internationales » (18). Six tirs nucléaires furent effectués entre le 5 septembre 1995 et le 27 janvier 1996, avant que le chef de l'Etat n'annonce leur « arrêt définitif » (19), le 29 janvier 1996.

Par la suite, Jacques Chirac ratifia le Traité de non-prolifération nucléaire ou encore le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, signé à New York le 24 septembre 1996. Résolument engagé en faveur du désarmement (20), il s'opposa alors au programme de défense antimissiles relancé par le Président des Etats-Unis, George W. Bush (21). Plus récemment, sous son impulsion, la France fut à l'initiative – conjointement avec les Etats-Unis – de l'adoption de la résolution 1 540 instaurant une vérita-

(15) Jacques CHIRAC, Point de presse, Paris, 13 juin 1995.

(16) M. TORRELLI, « La reprise des essais nucléaires français », *Annuaire français de droit international*, 1995, pp. 756-757.

(17) Le 21 août 1995, la Nouvelle-Zélande soumit à la Cour internationale de justice une demande d'examen de la situation, au titre du paragraphe 63 de l'arrêt rendu le 20 décembre 1974 dans la première affaire des « Essais nucléaires » (arrêt du 20 décembre 1974, *Rec.* 1974, §63, p. 277). Elle lui demanda en outre l'indication de mesures conservatoires – les Samoa, les Iles Salomon, les Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et l'Australie souhaitèrent intervenir en appui de cette demande. Par une ordonnance du 22 septembre 1995, la Cour de La Haye décida que la demande de Wellington « n'entr[ait] pas dans les prévisions dudit paragraphe et d[evait] par suite être écartée », car le fondement de l'arrêt de 1974 portait sur l'engagement de la France de ne plus procéder à des essais nucléaires atmosphériques, alors que les essais de 1995 étaient souterrains. En conséquence, elle rejeta la demande en indication de mesures conservatoires qui lui avait été soumise par la Nouvelle-Zélande, ainsi que la requête à fin d'intervention présentée par les autres Etats du Pacifique (Demande d'examen de la situation au titre du paragraphe 63 de l'arrêt rendu par la Cour le 20 décembre 1974 dans l'affaire des essais nucléaires, « Nouvelle-Zélande c. France », ord. du 22 sept. 1995, *Rec.* 1995, pp. 288-421). Cf. V. COUSSIRAT-COUSTÈRE, « La reprise des essais nucléaires français devant la Cour internationale de justice : observations sur l'ordonnance du 22 septembre 1995 », *Annuaire français de droit international*, 1995, pp. 354-364.

(18) Pascal BONIFACE, *op. cit.*, p. 21.

(19) Jacques CHIRAC, 29 janv. 1996.

(20) Jacques CHIRAC, Discours tenu à l'occasion du vingtième anniversaire de l'IFRI, Paris, 4 nov. 1999.

(21) G. W. BUSH, Remarques aux étudiants et à la Faculté de l'Université de défense nationale, Fort Lesley J. McNair, Washington, 1^{er} mai 2001 ; Jacques CHIRAC, Discours tenu devant l'IHEDN, Paris, 8 juin 2001.

ble «*législation*» mondiale en matière de lutte contre la prolifération des armes de destructions massives (ADM) (22).

L'honneur des soldats français et le règlement des guerres yougoslaves

De plus, le nouveau Président de la République ne voulait plus que des soldats français soient humiliés sur le théâtre d'opérations extérieures.

Durant la campagne présidentielle, il avait fermement critiqué les tergiversations de François Mitterrand dans les conflits yougoslaves. Or, en mai 1995, les troupes de la Vojske Republike Srpske (VRS) venaient de prendre en otage 367 Casques bleus, dont 174 Français, et s'en servaient comme boucliers humains pour se protéger d'éventuelles frappes aériennes de l'OTAN. Jugeant cette situation inadmissible, le chef de l'Etat entendait rompre non seulement avec ce qu'il considérait comme l'immobilisme de son prédécesseur, mais aussi avec «*[l']impuissance [...] un peu congénitale*» (23) d'une ONU empêtrée dans son dogme de neutralité entre belligérants. Le 26 mai 1995, après un conseil restreint très tendu, au cours duquel il reprocha vivement ses atermoiements au chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, le Président de la République ordonna aux forces françaises de ne plus céder aucune position et de se défendre en cas d'attaques – le 27 mai 1995, les soldats français reprirent le pont de Vrbanja dont s'étaient emparé les forces bosno-serbes.

Le chef de l'Etat réclama aussi une modification du mandat de la FORPRONU. Avec l'appui du Premier ministre britannique, John Major, il lança l'idée d'une Force de réaction rapide (FRR) chargée de protéger les troupes de l'ONU. A l'occasion du sommet UE-Etats-Unis, il rencontra le président Bill Clinton, ainsi que le *Speaker* de la Chambre des Représentants, Newt Gingrich, et le chef de file des Républicains au Sénat, Bob Dole, pour les convaincre de cofinancer la FRR. Il parvint à emporter l'adhésion de ses collègues au sommet du G7 d'Halifax – la résolution 998 créant la FRR fut votée le 16 juin 1995 (24).

Quand, le 11 juillet 1995, au cours d'un conseil franco-allemand de défense et de sécurité à Strasbourg, il apprit la chute de l'enclave de Srebrenica, le président Jacques Chirac, «*[s]onstern[é par cette] nouvelle agression des Serbes*» (25), décida d'y faire face avec énergie (26). Cependant, les

(22) Résolution 1540, S/RES/1540, 28 avr. 2004. Pour plus de détails, cf. Serge SUR, «La résolution 1540 du Conseil de sécurité (28 avril 2004) : entre la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et les acteurs non étatiques», *Revue générale de droit international public*, n° 4, 2004, pp. 855-882.

(23) Jacques CHIRAC, Point de presse à l'occasion de la Fête nationale, Paris, 14 juil. 1995.

(24) Résolution 998, S/RES/998 (1995), 16 juin 1995.

(25) Jacques CHIRAC, Conférence de presse conjointe avec le Chancelier de la RFA, Helmut Kohl, Strasbourg, 11 juil. 1995.

(26) Propos de Jean-David LEVITTE, cités dans le Rapport d'information de la Mission d'information commune sur les événements de Srebrenica, t. II, «Audition» n° 3 413, Assemblée nationale, Paris, 22 nov. 2001.

autres Etats étaient peu enclins à s'engager dans ce bourbier (27). Et il fallut attendre fin août pour que l'OTAN bombardât systématiquement les positions serbes (28). A cette occasion, Jacques Chirac expliqua : « j'ai probablement été celui qui a entraîné, effectivement, cette adhésion générale pour une riposte forte » (29).

C'est à la même époque que, agacés par le volontarisme du Président français (30), les Etats-Unis décidèrent de reprendre la main, ouvrant ainsi la voie à une solution négociée. Les négociations de paix entre Serbes, Croates et Bosniaques se déroulèrent à Dayton, sous les auspices de... Washington, même si la signature du traité de paix eut lieu à Paris, le 14 décembre 1995.

Relancer la « politique arabe de la France » et participer au processus de paix au Proche-Orient

Le 8 avril 1996, le Président français expliqua, dans un discours à l'Université du Caire, que la « *politique arabe de la France* » devait revêtir « *une dimension essentielle* » dans la diplomatie du pays (31). Quelques mois plus tôt, en novembre 1995, il avait d'ailleurs hésité à se rendre aux obsèques du Premier ministre israélien assassiné, Itzhak Rabin, qui devaient se dérouler à Jérusalem, car il craignait que ce geste ne passât, aux yeux des dirigeants arabes, pour une reconnaissance française de la ville sainte comme capitale de l'Etat hébreu.

Le chef de l'Etat français entendait d'ailleurs que la France, relayée par l'Union européenne (UE), puisse jouer un rôle dans la résolution du conflit israélo-palestinien. Lorsque, en réaction à la vague d'attentats organisés par le Hamas entre le 25 février et le 4 mars 1996 et aux tirs de roquettes Katyusha, depuis le Sud du Liban, par le Hezbollah, à l'encontre d'Israël, le Premier ministre israélien par intérim, le Prix Nobel de la Paix Shimon Peres, ordonna à Tsahal de bombarder les positions du Hezbollah en territoire libanais, le président Jacques Chirac décida de dépêcher sur place son ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette, afin qu'il joue les médiateurs. En vain, car ce sont une fois encore les Etats-Unis qui permirent une sortie de crise. Toutefois, en dépit des réticences américaines, la France obtint de siéger au sein du Comité de surveillance du cessez-le-feu. Ceci étant, les élections législatives israéliennes de mai 1996 amenèrent au pouvoir le Likoud, dont le chef, Benyamin Netanyahou, devenu Premier

(27) Jacques CHIRAC, Point de presse, *op. cit.*, 14 juil. 1995.

(28) T. TARDY, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995). Enjeux et leçons d'une opération de maintien de la paix*, Bruxelles, Bruylant, 1999, pp. 269 et suiv.

(29) Jacques CHIRAC, Entretien au journal télévisé de 13 h de France 2, Paris, 5 sept. 1995.

(30) G. DELAFON / T. SANCTON, *Dear Jacques, Cher Bill. Au cœur de l'Élysée et de la Maison-Blanche (1995-1999)*, Plon, Paris, 1999, pp. 58 et suiv.

(31) Jacques CHIRAC, Discours à l'Université du Caire, 8 avr. 1996; A. YOUSSEF, *L'Orient de Jacques Chirac : la politique arabe de la France*, Les Editions du Rocher, Paris, 2003, 230 p.

ministre, rejeta toute médiation française ou européenne au profit des seuls Etats-Unis. D'où de sérieuses frictions avec le gouvernement israélien, symbolisées notamment par le voyage mouvementé du Président de la République française à Jérusalem en octobre 1996 (32). Le Chef de l'Etat soutint d'ailleurs constamment le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et c'est à Paris que «al-Khtyar» (le «Vieux») vint s'éteindre en novembre 2004.

Pourtant, l'année suivante, il y eut un certain rapprochement entre la France et Israël, notamment grâce à la fermeté affichée par Paris à propos du retrait de l'armée syrienne du Liban – suite à l'assassinat de l'ancien chef du gouvernement libanais et ami personnel du président Jacques Chirac, Rafic Hariri – et après que le Premier ministre israélien Ariel Sharon eut décidé de l'évacuation des colonies israéliennes de la Bande de Gaza. Signe de ce rapprochement : 27 juillet 2005, le Président de la République reçut au Palais de l'Élysée Ariel Sharon, lequel, jusque-là, n'avait pas mâché ses mots contre les autorités françaises. A cette occasion, le chef de l'Etat expliqua : «[i]l n'y a pas une politique pro-arabe, ce qui a l'air de dire qu'elle serait anti-Israël. Il y a toujours eu une politique à la fois d'amitié avec Israël et d'amitié avec les pays arabes. L'une n'est pas exclusive de l'autre» (33).

Cependant, les relations franco-israéliennes se tendirent de nouveau en juillet 2006, quand, en réponse à l'enlèvement de deux soldats israéliens par le Hezbollah, le Premier ministre israélien Ehoud Olmert ordonna une réponse militaire «sévère» au Liban – l'aviation et la marine israéliennes commencèrent à bombarder le Pays du Cèdre, tandis que Tsahal faisait des incursions en territoire libanais. A la question de savoir qui était le responsable du déclenchement des violences, le président Jacques Chirac répondit : «[d]ans une affaire de cette nature, tout le monde est responsable. [...] il y a [...] un agresseur et un agressé, mais tout dépend de la définition que l'on donne à ces termes» (34). Réaffirmant l'absolue nécessité de respecter l'intégrité territoriale du Liban et appelant au respect de la résolution 1 559 du Conseil de sécurité (35), il condamna les bombardements israéliens comme «tout à fait disproportionnés» et proposa le déploiement d'effectifs militaires sous l'égide de l'ONU, à la frontière entre Israël et le Liban (36) – depuis août 2006, la France participe au renforcement de la FINUL décidé par la résolution 1 701 (37).

(32) «Visite du Président de la République au Proche-Orient, 19-23 octobre 1996», *Revue générale de droit international public*, 1997, p. 193.

(33) Jacques CHIRAC, Entretien accordé à Adar Primor du quotidien israélien *Haaretz*, Paris, 19 juil. 2005.

(34) Jacques CHIRAC, Entretien télévisé à l'occasion de la Fête nationale, Paris, 14 juil. 2006.

(35) Résolution 1 559, S/RES/1 559 (2004), 2 sept. 2004.

(36) Jacques CHIRAC, Entretien, *op. cit.*, 14 juil. 2006.

(37) Résolution 1 701, S/RES/1 701 (2006), 11 août 2006.

Pour des politiques régionales dynamiques

L'Asie

Le président Jacques Chirac a défini une politique asiatique dynamique et ambitieuse, basée sur le renforcement des liens avec la République populaire de Chine (38). Les relations franco-chinoises avaient été mises à mal par la répression du mouvement étudiant sur la place Tiananmen à Pékin, en 1989 – la France avait alors suspendu ses relations diplomatiques avec la Chine –, puis par la vente des frégates à Taiwan. Outre un intérêt personnel pour l'Asie, le président Jacques Chirac a voulu ce rapprochement avec Pékin dans le but de faire contrepoids à l'hégémonisme américain. A l'endroit des velléités indépendantistes de Taiwan, il affirma d'ailleurs l'attachement de la France à la réunification de la Chine (39).

L'Amérique latine

Dans le même but, le Président de la République a décidé de renforcer les liens de son pays avec l'Amérique latine. Ce rapprochement a été d'autant plus fructueux que le continent a connu l'alternance politique : sont arrivés au pouvoir des dirigeants réticents à l'influence américaine et ouverts à l'idée française de promotion du multilatéralisme.

L'Afrique

Une fois élu à la magistrature suprême, Jacques Chirac rappela Jacques Foccart à l'Élysée, manifestant ainsi sa volonté de renouer avec la politique africaine suivie par le général de Gaulle (40). La mort du concepteur de la «*Françafrique*», le 17 mars 1997, marqua la fin d'une époque : il sembla qu'avec lui s'évaporèrent petit à petit ses fameux réseaux. C'en était fini de «*l'Afrique à Papa*» ! Les rapports entre la France et l'Afrique perdirent d'autant plus en intimité que les vieux chefs d'Etat africains commençaient à être remplacés par une nouvelle génération de dirigeants, plus sensibles au tropisme américain ou même chinois.

A partir de 1997, le gouvernement dirigé par Lionel Jospin, sous le slogan «*ni ingérence ni indifférence*», tenta de refonder les liens avec le continent. Au début réticent, le Président de la République finit par accepter cette

(38) R. DORIENT, «Un septennat de politique asiatique : quel bilan pour la France?», *Politique étrangère*, n° 1, 2002, pp. 173-188.

(39) Cf. Jacques CHIRAC, Allocution prononcée à l'occasion du dîner d'Etat offert en l'honneur de M. Hu JINTAO, Président de la République populaire de Chine, et de M^{me} Liu YONGQING, Palais de l'Élysée, 26 janv. 2004.

(40) Philippe LEYMARIE, «Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique», *Le Monde diplomatique*, juin 2002, pp. 18-19 : «Chirac l'Africain' est [...] de ceux pour qui 'sans l'Afrique, la France deviendrait une puissance de troisième rang'».

évolution (41). Ainsi, au Congo-Brazzaville, la France s'abstint de prendre parti dans la guerre opposant Pascal Lissouba à Denis Sassou Nguesso. En République centrafricaine, les forces françaises furent remplacées par la MINURCA (42). De même, Lionel Jospin parvint à convaincre le chef de l'Etat de ne pas intervenir en Côte-d'Ivoire après le coup d'Etat du général Robert Gueï, le 24 décembre 1999.

Suite à sa réélection, le 5 mai 2002, Jacques Chirac s'appuya sur son nouveau ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, pour tenter de renouer des liens désormais distendus avec l'Afrique, tout en se plaçant dans le cadre onusien ou dans celui des organisations internationales régionales, afin de ne plus être taxé de néo-colonialisme (43). Ainsi, le 19 septembre 2002, lorsqu'une tentative de coup d'Etat à Abidjan dégénéra en soulèvement armé dans le nord de la Côte-d'Ivoire, le chef de l'Etat dépêcha des renforts militaires pour assurer la sécurité des ressortissants français et étrangers : c'était l'Opération Licorne (44). Le Président de la République et son ministre des Affaires étrangères s'impliquèrent personnellement dans la résolution de la crise. Le 4 janvier 2003, Dominique de Villepin obtint du gouvernement ivoirien et du mouvement rebelle, le MPC, un engagement de cessez-le-feu et leur accord à une participation à des négociations à Paris. Sous les auspices du chef de l'Etat français, l'ensemble des parties prenantes au conflit se réunit à Linas-Marcoussis; mais le Président français ne joua pas seul les bons offices : il fit appel au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, au Président de la République sud-africaine et Président de l'Union africaine, Thabo Mbeki, au Président de la République du Sénégal et Président de la CEDEAO, Abdoulaye Wade, au Président de la République du Gabon, Omar Bongo Ondimba, et même au Président de la Commission européenne, Romano Prodi! Le 24 janvier 2003, un accord fut signé (45) et le Conseil de sécurité l'endossa en février (46). Cependant, depuis, le processus s'est grippé et est toujours bloqué. Pour nombre d'observateurs, la gestion de la crise ivoirienne par la France est un test pour savoir si Paris peut toujours prétendre à un poids particulier sur le continent.

Dans le sillage du général de Gaulle, le Président Jacques Chirac a déployé une «*action tous azimuts*» (47). Il a conduit une politique diploma-

(41) Jacques CHIRAC, Conférence de presse conjointe avec M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République islamique de Mauritanie, Nouakchott, 5 sept. 1997.

(42) Résolution 1159, S/RES/1159 (1998), 27 mars 1998.

(43) Jacques CHIRAC, Discours tenu lors de la XI^e Conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 29 août 2003.

(44) G. COTTEREAU, «Une Licorne en Côte-d'Ivoire au service de la paix. Avant Marcoussis et jusqu'à la réconciliation?», *Annuaire français de droit international*, 2003, pp. 176-206.

(45) Il prévoyait le maintien au pouvoir du président Laurent Gbagbo et la mise en place d'un gouvernement formé de toutes les parties, y compris les rebelles, qui obtenaient les ministères-clés de la Défense et de l'Intérieur. L'accord prévoyait en outre que le gouvernement serait dirigé par Seydou Diarra. L'objectif fixé était la tenue d'élections démocratiques fin 2005.

(46) Résolution 1464, S/RES/1464 (2003), 4 fév. 2003.

(47) Selon la formule d'Olivier GUICHARD, *Mon Général*, Grasset, Paris, 1980, p. 411.

tique mondiale afin de protéger l'influence de la France. Cependant, il est des angles de sa politique qui s'éloignent des dogmes gaulliens – d'ailleurs, selon Philippe Madelin, Jacques Chirac «*pense que lui, l'héritier du gaullisme, peut plus facilement qu'un autre se permettre de rompre avec la politique étrangère dérivée des idées du Général*» (48). Outre le rapprochement avec l'OTAN ou encore l'acceptation d'un processus fédéralisant pour l'UE, l'évolution la plus notable s'est opérée en faveur de l'ONU : le «*machin*», voué aux gémonies par le fondateur de la V^e République, est devenu la pierre angulaire – sinon philosophale – de la diplomatie française.

UNE POLITIQUE D'INFLUENCE REPOSANT
SUR UN «*GAULLISME WILSONIEN*»

«L'organisation du monde ne peut être que multipolaire et ne peut que reposer sur le multilatéralisme» (49)

Les deux «*axes*» nodaux de la politique extérieure du président Jacques Chirac sont la promotion du droit international et l'émergence d'un monde multipolaire (50). Ainsi, la France voit dans l'ONU «*l'élément principal d'une gouvernance mondiale en cours de constitution*» (51), permettant la mise en place de relations diplomatiques ordonnées et équilibrées. De plus, le chef de l'Etat a manifesté son souhait de prolonger la dynamique évolutive du droit international en étendant son champ d'application *ratione materiae*.

Un monde multipolaire régi par le droit international et l'Organisation des Nations Unies

«Le monde a besoin des Nations Unies» (52)

Le président Jacques Chirac appelle de ses vœux un monde multipolaire fondé sur des entités régionales fortes. Dans cette perspective, il souligne inlassablement la nécessité «*de renforcer les institutions internationales*», au premier rang desquelles l'ONU (53). Selon lui, «*[l]e multilatéralisme est une exigence de notre temps*» (54), non seulement pour l'organisation de la société internationale, mais aussi pour la préservation de l'influence mondiale de la

(48) Philippe MADELIN, *Jacques Chirac, une biographie*, Flammarion, Paris, 2002, p. 586.

(49) Jacques CHIRAC, Discours au siège du gouvernement de la Polynésie française, Papeete, 26 juil. 2003.

(50) Jacques CHIRAC, Discours, *op. cit.*, 29 août 1996.

(51) Jacques CHIRAC, Lettre de félicitations adressée à Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, à l'occasion du renouvellement de son mandat, Paris, 29 juin 2001.

(52) Jacques CHIRAC, Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation, New York, 23 oct. 1995.

(53) Jacques CHIRAC, Discours..., *op. cit.*, 4 nov. 1999.

(54) Jacques CHIRAC, Intervention lors de la table ronde consacrée à l'avenir du multilatéralisme, organisée dans le cadre du sommet UE-Amérique latine-Caraïbes, Guadalajara, 28 mai 2004, et discours tenu lors du IV^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement UE-Amérique latine et Caraïbes, «Le nouveau multilatéralisme comme réponse à nos défis communs», Vienne, 12 mai 2006.

France. Devenu une puissance moyenne, ce pays doit en effet articuler et coordonner son action au sein des *fora* internationaux, notamment le Conseil de sécurité. La diplomatie conduite par Jacques Chirac repose donc non seulement sur une politique de grandeur typiquement gaullienne, mais elle est également enchâssée dans le cadre onusien.

La troisième guerre du Golfe lui a permis d'illustrer à la fois cet attachement au gaullisme (et donc à l'indépendance nationale (55)) et son respect du droit international. En effet, sous couvert d'une croisade antiterroriste, les «*durs*» de l'administration américaine entendaient achever ce que le président George Herbert Walker Bush avait fait en 1991 : renverser le Président de la République d'Iraq, Saddam Hussein. Pour justifier son plan, le président George W. Bush expliqua que le *Raïs* possédait des armes de destruction massive et entretenait des liens avec la nébuleuse terroriste Al Qaïda – par le truchement de l'organisation fondamentaliste Ansar Al-Islam, sise dans le sud du Kurdistan. Après le discours va-t'en guerre tenu par l'hôte de la Maison-Blanche devant l'Assemblée générale des Nations Unies (56), le président Jacques Chirac – en relation avec le représentant permanent de la France près les Nations Unies, l'ambassadeur Jean-David Levitte, et secondé par le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin (57) – parvint à faire voter la résolution 1 441, qui prévoyait un régime accru d'inspection, sous la houlette de Hans Blix, président exécutif de la COCOVINU, et de Mohamed El Baradeï, directeur général de l'AIEA (58).

Et, quand, malgré les progrès accomplis par les inspecteurs internationaux, l'administration américaine, continuant de masser des troupes aux frontières de l'Iraq et manifestant clairement sa volonté de faire la guerre, prépara, avec son allié britannique, un projet de résolution autorisant, au terme d'un ultimatum, le recours automatique à la force contre le régime baasiste, le Président français déclara solennellement qu'il utiliserait le «*droit de veto*» de la France au Conseil de sécurité pour empêcher le vote d'une telle résolution (59). Et quand George W. Bush, ne parvenant pas à réunir une majorité, décida de se passer outre la légalité internationale et adressa un ultimatum à l'Iraq (60), Jacques Chirac réaffirma solennellement, le 18 mars 2003, son rejet de tout unilatéralisme (61). Et, après la chute de Bagdad, le

(55) Jacques CHIRAC, Point de presse à l'issue du sommet de l'OTAN, Istanbul, 29 juin 2004 : «*nous sommes des amis, nous sommes des alliés, nous ne sommes pas des serviteurs [...] et quand nous ne sommes pas d'accord [...] nous le disons de façon ferme*».

(56) George W. BUSH, Remarques à l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 12 sept. 2002.

(57) Dominique DE VILLEPIN, Discours prononcé à l'occasion de la 57^e Assemblée des Nations Unies, New York, 12 sept. 2002. Cf. aussi Dominique DE VILLEPIN, *Un autre monde*, Editions de l'Herne, Paris, 2003, 667 p., notamment pp. 37-145.

(58) Résolution 1 441, S/RES/1 441 (2002), 8 nov. 2002.

(59) Jacques CHIRAC, Interview télévisée, Palais de l'Élysée, 10 mars 2003. Cf. aussi E. CANAL-FORGUES, «*Chronologie des faits internationaux : Iraq*», *Revue générale de droit international public*, 2003, pp. 454-455; P. TAVERNIER, «*Article 27*», in J.-P. COT / A. PELLET / M. FORTEAU (dir.), *La Charte des Nations Unies. Commentaire article par article*, Economica, Paris, 2005 (3^e éd.), t. I, pp. 935-957.

(60) George W. BUSH, Remarques à la Nation, The Cross Hall / The White House, 17 mars 2003.

(61) Jacques CHIRAC, Déclaration sur l'Iraq, Palais de l'Élysée, 18 mars 2003.

9 avril 2003, expliquant qu'«[i]l n'y a pas d'alternative aux Nations Unies» et soulignant derechef le primat du multilatéralisme (62), le chef de l'Etat français ne cessa – en vain – de rappeler que l'ONU devait avoir le rôle principal dans la reconstruction politique du pays (63).

En l'espèce, la position et la posture gaulliennes adoptées par le président Chirac lui ont permis de faire rayonner la France dans le monde. Pierre Hassner observe que le chef de l'Etat a ainsi mis «une rhétorique gaullienne au service d'une conception qui accorde une place centrale à ce que le général de Gaulle appelait le 'machin', auquel il déniait toute autorité» (64); selon lui, on pourrait dès lors parler de «gaullisme wilsonien» (65). Dans le même sens, Philippe de Saint Robert affirme que la diplomatie française se caractérise par «un curieux mélange de gaullisme et de briandisme» (66).

Par-delà cette évolution progressive d'un gaullisme gaullien vers un gaullisme wilsonien, il demeure des points intangibles dans la politique extérieure de la France, y compris sous la titulature du général de Gaulle : la mise en avant systématique de la Charte des Nations Unies, le rejet de toute interprétation hasardeuse de celle-ci et le maintien du *statu quo* institutionnel à l'ONU. Si ce *statu quo* entraînait dans les intérêts du pays qui faisait partie, avec seulement quatre autres puissances, du directoire mondial onusien et qui était représenté dans tous les organes et organismes des Nations Unies, le président Chirac, tout en réaffirmant que «[l]es principes de sagesse affirmés à San Francisco [...] gardent toute leur pertinence» (67), a entrepris un changement radical, en acceptant une réforme de l'ONU, y compris de son Conseil de sécurité. Reprenant une position définie dès 1995 (68), le chef de l'Etat s'est ainsi déclaré favorable à un élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres – les permanents et les non permanents –, ainsi qu'à une réforme plus générale de l'Organisation (69). La France a soutenu les propositions du Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, tout particulièrement celle concernant l'élargissement du Conseil de sécurité (70), qui – si elle aurait eu pour effet mécani-

(62) Jacques CHIRAC, Discours prononcé à l'ouverture de la 58^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 23 sept. 2003.

(63) Jacques CHIRAC, Entretien au quotidien américain *New York Times*, Paris, 22 sept. 2003; Discours..., *op. cit.*, 23 sept. 2003.

(64) Pierre HASSNER, «Fausses manœuvres», *Revue internationale et stratégique*, n° 53, print. 2004, p. 61.

(65) *Ibid.*

(66) Philippe DE SAINT ROBERT, in Pierre MESSMER, *Ma part de France. Entretiens avec Philippe de Saint Robert*, François-Xavier de Guibert, Paris, 2003, p. 164.

(67) Jacques CHIRAC, Allocution en réponse aux vœux des armées, Palais de l'Élysée, 8 janv. 2004.

(68) Hervé DE CHARETTE, «Les six échéances de l'année diplomatique 1995/1996», *RPP*, n° 979, 1995, p. 55.

(69) Jacques CHIRAC, Intervention prononcée à l'occasion de la réunion au sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies, New York, 7 sept. 2000; Discours..., *op. cit.*, 23 sept. 2003.

(70) Assemblée générale des Nations Unies, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, 24 mars 2005, A/59/2005. Cf. aussi J.-F. MARCHI, «Réformer l'ONU? Brèves observations sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies du 24 mars 2005», *RDPSP*, 2005, pp. 881-884; A.-M. TOURNEPICHE, «Quelle réforme pour le Conseil de sécurité?», *RDPSP*, 2005, pp. 875-880.

que de diminuer son influence – aurait présenté l'avantage de consacrer la vision multilatérale du monde développée par la France et de diminuer d'autant le poids des Etats-Unis (71). Cependant, les Etats membres ne sont pas parvenus à un consensus sur la réforme du Conseil de sécurité (72) : pour reprendre les mots du Doyen Mario Bettati, «*l'Arlésienne*» n'a pas été retrouvée (73)!

L'extension ratione materiae du droit international

«*Il revient aujourd'hui aux Etats de donner un nouveau souffle à la construction d'un nouvel ordre international*» (74)

A plusieurs reprises, le président Chirac s'est déclaré favorable à un élargissement du champ d'application *ratione materiae* du droit international, afin d'encadrer et de régir la mondialisation, qu'il a comparée à une véritable «*révolution de l'ordre international*» (75). Le mot d'ordre du chef de l'Etat est de «*poursuivre le renforcement de la gouvernance mondiale*» (76).

Sur cette base, étant donné que l'influence française passe par le rayonnement culturel, le Président de la République a souhaité protéger la langue, la culture françaises et, plus largement, la diversité culturelle mondiale. La France a toujours cherché à protéger sa culture que ce soit par son droit national, le droit communautaire ou encore le droit international. Le problème rebondit régulièrement dans le cadre du système GATT-OMC. A ce propos, le chef de l'Etat s'est déclaré favorable à un encadrement du commerce international (77) et a essayé de faire consacrer juridiquement l'exception culturelle : il a ainsi affirmé que «*la culture ne doit pas plier devant le commerce*» et qu'«*il est temps d'ériger la diversité en principe du droit international*» (78). Prenant les exemples de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée le 28 novembre 2001 par l'UNESCO et du Sommet de Johannesburg de septembre 2002 – qui a reconnu la diversité culturelle comme l'une des composantes du développement durable –, Jacques Chirac s'est prononcé en faveur de l'adoption d'une «*convention mondiale sur la diversité culturelle*» – qui a été effectivement adoptée le 20 octo-

(71) Cf. P. H. GORDON, «Scénarios pour une réforme de l'ONU», *Le Monde*, 9 août 2005, p. 15.

(72) Assemblée générale des Nations Unies, Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire. Projet de résolution renvoyé à sa Réunion plénière de haut niveau par l'Assemblée générale à sa 59^e session, *Document final du Sommet mondial de 2005*, A/60/L.1, 15 sept. 2005.

(73) Mario BETTATI, «L'Arlésienne», *Revue générale de droit international public*, 2006, pp. 5-10.

(74) Jacques CHIRAC, Allocution..., *op. cit.*, 8 janv. 2004.

(75) Jacques CHIRAC, Discours prononcé à l'occasion de la Conférence internationale de Paris sur les nouveaux financements du développement, Palais de l'Elysée, 28 fév. 2006.

(76) Jacques CHIRAC, Discours prononcé à l'ouverture de la XIII^e Conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, 29 août 2005.

(77) Jacques CHIRAC, Discours..., *op. cit.*, 4 nov. 1999.

(78) Jacques CHIRAC, Discours devant les personnalités réunies à Paris pour les Rencontres internationales de la culture, Palais de l'Elysée, 2 fév. 2003.

bre 2005 par la 33^e Conférence générale de l'UNESCO. Il a en outre obtenu de la Convention sur l'Avenir de l'Europe que, dans le domaine culturel, les Vingt-Cinq décident à l'unanimité que les aides publiques à la culture soient favorisées et que la promotion et le respect de la diversité culturelle soient inscrits dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe parmi les objectifs fondamentaux poursuivis par l'UE (79).

Le Président Jacques Chirac a également cherché à asseoir l'idée de communauté internationale et donc à renforcer la solidarité entre États. Après s'être déclaré partisan d'un accroissement des aides fournies aux pays du Sud (80), il est même devenu un chantre du combat «*altermondialiste*» : «*[u]ne mondialisation qui tolérerait la prédation et l'accaparement de ses fruits par une minorité n'a pas d'avenir. Une mondialisation qui détruirait les équilibres sociaux et environnementaux, écraserait les plus faibles, nierait les droits de l'homme [...] n'a pas d'avenir. Il nous appartient de refuser ces dérives*» (81).

Le 30 janvier 2004, accompagné de Kofi Annan, il rencontra à Genève le Président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva et le Président du Chili, Ricardo Lagos Escobar, dans le cadre d'une réunion quadripartite destinée à définir des moyens permettant de respecter les engagements de l'Agenda du Millénaire sur la lutte contre la pauvreté et la faim (82). Le 20 septembre 2004, il se rendit à New York pour une journée organisée par les Nations Unies sur le thème de la dimension sociale de la mondialisation et du développement et de la lutte contre la pauvreté dans le monde; il participa en outre à une réunion organisée par l'OIT, autour d'un rapport sur «*la dimension sociale de la mondialisation*». Il encouragea les entreprises à signer le «*Pacte mondial*» (83). Avec le Président du Brésil, il s'est même prononcé pour l'adoption d'un impôt mondial afin de lutter contre la pauvreté (84) : selon lui, la taxation internationale est «*inéluçtable*» (85).

Dans sa lutte contre la mondialisation, le président Chirac a pu puiser des idées dans le rapport qu'il a commandé à Jean-Pierre Landau, Inspecteur

(79) Jacques CHIRAC, Lettre à M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Paris, 7 mai 2003.

(80) Jacques CHIRAC, Intervention lors de la réunion de présentation du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, New York, 20 sept. 2004; Intervention lors de la réunion consacrée à la lutte contre la faim et la pauvreté, New York, 20 sept. 2004.

(81) Jacques CHIRAC, Intervention..., *op. cit.*, 20 sept. 2004.

(82) Voy. *Déclaration conjointe des Présidents Chirac, Lula, Lagos et du Secrétaire général de l'ONU, Action contre la faim et la pauvreté*, Genève, 30 janvier 2004.

(83) CHIRAC (J.), *Discours du Président de la République à l'occasion de la réunion des entreprises signataires du Pacte mondial*, 27 janvier 2004 (ce Pacte est un acte par lequel les entreprises s'engagent à respecter les droits de l'homme et principalement les normes sociales).

(84) CHIRAC (J.), *Conférence de presse conjointe du Président de la République, de M. Luiz Inacio Lula Da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, de M. Ricardo Lagos Escobar, Président de la République du Chili et de M. José Luis Rodríguez Zapatero, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne*, New York, 20 septembre 2004; voy. BADRE (B.), LANDAU (J.-P.), «*Une fiscalité internationale pour le développement ?*», *Pol. étr.*, 2004-3, pp. 587-597.

(85) Jacques CHIRAC, *Allocution du Président de la République lors de la présentation des vœux du Corps diplomatique*, Palais de l'Élysée, 6 janvier 2005.

général des Finances, afin de réfléchir à la possibilité de nouvelles contributions financières internationales pour réduire la pauvreté, favoriser le développement et financer les biens publics globaux tels que l'environnement, la santé publique ou les ressources rares (86). Rejoint par le Secrétaire général de l'ONU, les chefs d'Etat français et brésilien ont ainsi recommandé l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion pour financer la lutte contre le SIDA. Au Forum économique mondial de Davos, le 26 janvier 2005, le Président de la République française proposa la création, «à titre expérimental», d'un «prélèvement de solidarité international» pour financer la lutte contre le SIDA (87). En juillet 2005, il proposa également à 145 chefs d'Etat ou de gouvernement de s'associer à la création d'une taxe internationale sur les billets d'avion en vue de financer la lutte contre les grandes pandémies comme le Sida, la tuberculose ou le paludisme (88). En France, la législation mettant en place cette taxe a été adoptée par le Parlement et est entrée en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2006 – elle varie de 1 euro en classe économique à 40 euros en classe affaires.

De plus, le président Jacques Chirac est devenu un ardent promoteur du droit international de l'environnement (89) : «notre maison brûle et nous regardons ailleurs», a-t-il déclaré devant l'Assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg (90). Il fut un fervent défenseur du Protocole de Kyoto, à travers lequel 38 pays industrialisés, dont la France, se sont engagés à abaisser leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 à des niveaux inférieurs de 5,2 % à ceux de 1990. En France, il prit l'initiative de l'intégration d'une Charte de l'environnement dans la Constitution française. Le 23 septembre 2003, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il plaida pour à la création, à partir de l'actuel PNUE, d'une «*Organisation des Nations Unies pour l'Environnement*» (91). Enfin, il a exprimé le souhait que le droit international régie la bioéthique pour éviter des excès de la science (92). En somme, comme il l'a résumé lui-même, «[l']ambition de la France [...], c'est de développer un Etat de droit international fondé sur les droits de l'homme et les

(86) Cf. le Groupe de travail présidé par Jean-Pierre Landau, *Rapport au Président de la République : les nouvelles contributions financières internationales*, La Documentation française (Collection des rapports officiels), Paris, 147 p. Ce groupe de travail a fait au Chef de l'Etat toute une série de propositions : taxes sur le commerce des armes, les transactions financières, le transport aérien et maritime, l'environnement, l'achat par carte de crédit, etc.

(87) Jacques CHIRAC, Discours devant le Forum économique mondial de Davos, Visio-conférence, Palais de l'Élysée, 26 janv. 2005.

(88) Jacques CHIRAC, Lettre adressée à 145 chefs d'Etat ou de gouvernement, Paris, 25 juil. 2005; Discours..., *op. cit.*, 28 fév. 2006.

(89) *Ibid.*. Cf. aussi Jacques CHIRAC, Discours prononcé à l'occasion de la conférence internationale «Biodiversité : science et gouvernance», UNESCO, Paris, 24 janv. 2005.

(90) Jacques CHIRAC, Discours devant l'Assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, 2 sept. 2002.

(91) Jacques CHIRAC, Discours..., *op. cit.*, 23 sept. 2003.

(92) Jacques CHIRAC, Discours prononcé devant la 32^e Conférence générale de l'UNESCO, Paris, 14 oct. 2003.

droits sociaux, la protection de l'environnement, le respect de la diversité culturelle, l'éthique des affaires» (93).

Ainsi, sous la tutelle du président Jacques Chirac, la France aspire à rassembler les «*mondes rebelles*» (94) en un ordre international régi par le droit : «*[l]es Etats [...] doivent organiser la cité planétaire comme une nouvelle société politique [...] De même que la paix civile règne dans nos pays grâce à la soumission de tous à une loi unique, mais respectueuse des libertés de chacun, de même devons-nous désormais construire un Etat de droit international dans lequel nos souverainetés seront limitées par un choix librement consenti*» (95). Le chef de l'Etat a pleinement intégré dans sa politique extérieure le passage d'une «*société relationnelle*» à une «*société institutionnelle*» (96) et est donc ouvert à l'idée d'une «*communauté internationale*», dont le prolongement institutionnel serait l'ONU : «*[u]ne conscience universelle s'impose peu à peu. Aucun Etat, même parmi les plus puissants, ne pourra durablement lui résister*» (97). La politique extérieure française repose dès lors aujourd'hui sur la puissance au service du droit.

* *
*

Le président Jacques Chirac aura à son actif d'avoir maintenu, à travers la promotion de l'ONU et du droit international, une politique diplomatique écoutée et respectée. Avec lui partira de l'Elysée le dernier homme politique formé dans le cadre du monde bipolaire. En 2000, le professeur Daniel Colard écrivait que «*l'aggiornamento de l'héritage gaullien [...] est en marche*» (98) : le sixième Président de la V^e République sera indéniablement quelqu'un qui n'a pas connu le fondateur du régime et qui aura atteint sa maturité politique et nourri sa réflexion politique (son projet pour l'Elysée) dans le cadre d'un monde unipolaire. Les changements dans la politique extérieure de la France pourraient dès lors être importants.

(93) Jacques CHIRAC, Discours..., *op. cit.*, 27 janv. 2004.

(94) Selon les mots de Jean-Marc BALENCIE / Arnaud DE LA GRANGE (dir.), *Mondes rebelles. Guérillas, milices, groupes terroristes*, Michalon, Paris, 2001, 1 677 p.

(95) Jacques CHIRAC, Intervention..., *op. cit.*, 28 mai 2004.

(96) R.-J. DUPUY, *Le Droit international*, PUF, Paris, 2001 (11^e éd.), pp. 23 et 75.

(97) Jacques CHIRAC, Discours..., *op. cit.*, 4 nov. 1999.

(98) Daniel COLARD, «*La conception française du nouvel ordre international après la chute du mur de Berlin*», *Annuaire français de relations internationales*, vol. I, 2000, p. 427.